



**RAPPORT D'ACTIVITÉS,
MORAL & FINANCIER**



Années 2018 - 2019

de

**l'Association pour la Promotion du Tri Sélectif
en Nouvelle-Calédonie**

.....
A.T.S



Sommaire

Bilan moral _____	3
Rappel de l'objet de l'association	4
Membres et sympathisants	4
Rappel du projet associatif	4
Rappel des objectifs de l'association	4
Etat d'avancement	5
Rapport d'activités _____	6
Présentation des actions menées	7
Echos et retours	7
Difficultés rencontrées	8
Evolution du secteur déchets entre 2014 et 2019.....	14
Chiffres clés et conclusions	18
Bilan financier _____	20
Budget 2018 / 2019	21
Annexe _____	22
Courriers province Sud / ADEME	23



Bilan moral

Rappel de l'objet de l'association

Comme stipulé à l'article 2 de ses statuts, l'Association pour la promotion du Tri Sélectif en Nouvelle-Calédonie (A.T.S) a pour objet :

- la promotion du tri sélectif en Nouvelle-Calédonie et sa mise en œuvre.

Membres et sympathisants

Outre les membres fondateurs listés en annexe 1 de ces statuts, l'association dénombre un peu moins d'une dizaine de membres sympathisants.

Rappel du projet associatif

Créée en octobre 2014, l'Association TRI SELECT (A.T.S) a décidé, au vu du constat alarmant réalisé sur le secteur de la gestion des déchets en Nouvelle-Calédonie et de la lenteur à voir émerger des solutions déjà existantes de par ailleurs dans le monde comme le tri sélectif, à faire la promotion de ce dernier en vue de sa mise en œuvre au sein des foyers et des entreprises néo-calédoniennes.

Rappel des objectifs de l'association

A moyen terme, c'est-à-dire dans un délai de 1 à 5 ans (2014-2019), l'association souhaiterait :

- Objectif 1 : définir un projet visant à mettre en œuvre le tri sélectif au sein des foyers néo-calédoniens, contribuer à sa promotion et porter celui-ci jusqu'à sa concrétisation,
- Objectif 2 : promouvoir la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) auprès notamment des entreprises de recyclage existantes,
- Objectif 3 : promouvoir l'harmonisation de la signalétique « déchets » en vue d'une meilleure lisibilité de la part de la population et pour un recyclage plus efficient,
- Objectif 4 : sensibiliser sur le principe d'adopter et d'appliquer au niveau des produits locaux et importés les différents codes de recyclage reconnus au niveau européen voir mondial afin de faciliter la collecte et le traitement des matières potentiellement recyclables.

Etat d'avancement

Après 5 ans d'existence, l'association fait le bilan suivant :

- Objectif 1 : Réalisé à 66%.

Période 2014-2015 : un projet de mise en place du tri sélectif chez l'habitant a été défini.

Période 2016-2017 : L'association a débuté sa promotion en faisant l'acquisition en 2016 de certains des équipements proposés dans le cadre du dit projet tels les bacs de tri empilables UrbaPlus et le composteur rotatif Joraform. L'année 2017 ayant été consacrée à l'exposition des dits équipements.

Période 2017-2019 : élaboration d'une étude de faisabilité technico-financière du projet venant compléter l'étude d'opinion sur le tri sélectif auprès de la population néo-calédonienne réalisée en 2015 et recherche d'éventuels partenaires privés ou publics en vue de lancer le projet.

- Objectif 2 : Réalisé à 100%.

Des rencontres ont eu lieu en ce sens durant toute la période et plusieurs points de vue développés ci-après ont pu être exprimés sur le sujet.

- Objectif 3 : Réalisé à 100%.

Des campagnes annuelles d'information ont eu lieu durant toute la période aussi bien auprès des acteurs public que privé de la filière.

- Objectif 4 : Réalisé à 100%.

Une campagne de sensibilisation débutée via le site Internet de l'association et poursuivie par divers courriers auprès des institutions politico-économiques du pays a été réalisée.

A ce stade, l'association estime donc avoir rempli sa mission à près de 90%. Bien que certaines propositions n'aient pas encore vu le jour, l'association considère cependant avoir été dans son rôle, à savoir d'informer, de sensibiliser et de proposer.

La responsabilité de l'inertie actuelle incombant, selon l'association, aux acteurs politico-économiques mais plus spécifiquement, comme nous le décrirons ci-après, aux institutions publiques censées :

- réguler d'éventuels dysfonctionnements au sein de la société,
- définir pour cette dernière une vision sur le long terme,
- voire impulser des projets lorsque le secteur privé pallie,

ce qui semble ne pas être le cas en matière environnementale, notamment ici en matière de gestion des déchets et de matières recyclables.

Three overlapping squares with thin blue outlines are positioned around the title bar. One square is centered above the bar, another is centered below it, and a third is positioned to the right and slightly below the second square.

Rapport d'activités

Présentation des actions menées

➤ Année 2018 :

- **Poursuite des rencontres avec les entreprises de recyclage locales en vue d'approfondir l'objectif n°2, à savoir la création d'un GIE.**
- **Maintien de la campagne annuelle de sensibilisation visant à harmoniser la « signalétique déchets ».**

Il est à noter que dans la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire proposée par l'Etat, l'harmonisation de la couleur des poubelles initialement prévue en 2025 est avancée pour 2022.

- **Poursuite de la campagne de sensibilisation quant à l'adoption des codes de recyclage en Nouvelle-Calédonie.**
- **Poursuite de la recherche de partenaires publics ou privés au projet de tri sélectif.**

➤ Année 2019 :

- **Maintien de la campagne annuelle de sensibilisation visant à harmoniser la « signalétique déchets ».**
- **Réponse à 2 appels à projets émis en partenariat par l'ADEME et la province Sud.**

Echos et retours

Après 5 ans d'existence, l'association TRI SELECT est toujours satisfaite de constater l'intérêt porté par un grand nombre de particuliers et d'entreprises la contactant afin d'avoir des renseignements concernant les modalités de tri, de recyclage et de compostage possibles en Nouvelle-Calédonie.

Néanmoins, l'association dénote encore à ce jour une trop grande dispersion des sources d'informations alors même que des guides, prospectus, flyers, pages web existent sur la question du recyclage en Nouvelle-Calédonie.

➤ Des courriers restés sans réponse

Au 1^{er} trimestre 2018, l'association a, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation à l'adoption des codes de recyclage en Nouvelle-Calédonie (objectif n°4), décidé de solliciter par courrier en lettre recommandée les institutions compétentes en matière de législation et d'importation, à savoir le **congrès et le gouvernement**. L'avis d'un acteur économique avait également été demandé au travers de la **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)**. Toutefois, aucune de ces instances n'a émis de réponse à ce jour. Le recommandé envoyé au congrès étant même revenu non réclamé à l'association. Il est vrai que l'année 2018 fut celle du 1^{er} referendum soumis à la population néo-calédonienne relatif au droit à l'autodétermination et son souhait ou non à accéder à l'indépendance du pays. A ce titre, si l'association convient de l'importance de cet évènement, il n'en demeure pas moins que celui-ci ne doit pas effacer l'ensemble des autres préoccupations émises par la population. D'autant plus que ce processus est appelé à s'échelonner jusqu'en 2022-2023 avec la réalisation de 2 nouveaux référendums durant cette période.

Au dernier trimestre 2018, l'association a cette fois-ci dans le cadre de la promotion de son objectif n°2, à savoir impulser la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) entre les acteurs privés de la filière de recyclage, sollicité un entretien auprès du dirigeant de l'**entreprise EMC**, entreprise implantée en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 30 ans dans le secteur notamment du recyclage des métaux. Bien que relancé à plusieurs reprises durant même le 1^{er} trimestre 2019, l'association n'a à ce jour eu aucun retour. L'intérêt porté au dirigeant de l'entreprise EMC demeure dans le fait que celui-ci participe et est à l'origine de la création de l'**association ACOTRED** rassemblant plusieurs entreprises de la place en matière de collecte et de traitement des déchets et de matières recyclables. Or, il s'agit là pour l'association TRI SELECT du stade précédent celui de GIE. Ainsi, il aurait été intéressant de connaître l'avis du dirigeant d'EMC quant à la création d'un possible GIE recyclage en Nouvelle-Calédonie. Là encore, nous n'avons à ce jour aucun retour. Cela est d'autant plus navrant que certaines des entreprises de recyclage rencontrées en 2017, adhérentes à ACOTRED, nous ont informées du fait de vouloir quitter la structure, estimant selon elles que cette dernière n'apportait aucune plus-value à leur activité. Il est à noter que certaines entreprises nous ont dit également ne pas vouloir intégrer cette structure de peur de perdre d'éventuels marchés ou clients. Il est vrai que le secteur des matières recyclables se développant, la concurrence est dès lors très présente. C'est pourquoi, l'association TRI SELECT estime que c'est à la collectivité publique, extérieure au marché, de réguler cela en impulsant le projet de GIE.

Au dernier trimestre 2019, certaines collectivités nous ont signalé ne pas avoir reçu les éléments relatifs à la campagne annuelle de sensibilisation portant sur l'harmonisation de la « signalétique déchets » (objectif n°3). Il est à rappeler que cette campagne s'effectue essentiellement par mail durant le 1^{er} trimestre de chaque nouvelle année. Si l'association s'évertue à vérifier avant chaque campagne la validité des mails des destinataires, elle constate en effet notamment de la part des **communes** un nombre important d'échec de remise du courriel pour motif que la boîte mail du destinataire est pleine. Des personnes de collectivités plus importantes en terme d'effectif comme par exemple les provinces, nous ont fait également part de ne pas avoir reçu le mail. Après enquête, il s'agit là plus d'un manque de communication entre directions que d'un problème technique.

➤ La question du financement

Avant d'aborder ce point, il convient de rappeler l'objectif n°1 de l'association qui consiste à mettre en œuvre le tri sélectif au sein des foyers néo-calédoniens. Pour ce faire, l'association avait opté dès sa création pour 2 options :

- **option 1 : jouer le rôle de facilitateur auprès d'acteurs du secteur privé** (entreprises) afin de réaliser le projet avec notre appui. L'association, forte de son expertise dans le domaine, jouant ici le rôle d'accompagnateur.
- **option 2 : déployer le tri sélectif soi-même via un projet-pilote** et la transformation potentielle de l'association par la suite en une entreprise de type Société à Responsabilité Limitée (SARL).

Ces 2 options nécessitant donc une recherche de fonds en vue des frais d'investissements et de fonctionnement inhérents à tout lancement de projet.

A ce titre, au 1^{er} trimestre 2018, l'association s'est donc lancée à la recherche d'éventuels partenaires financiers aussi bien locaux qu'extérieurs au territoire.

Au niveau local, plusieurs dispositifs de financement existent. L'association s'est donc rapprochée des différents organismes en charge de ceux-ci et en a tiré les conclusions suivantes, à savoir :

- qu'il **n'existe pas de fonds pour les petits projets** dont les sommes requises se situeraient dans la tranche des 10 millions FCFP. Des organismes comme l'ADIE et Initiative NC soutiennent les micro-projets pour des montants inférieurs à 3 millions. Bien que cumulables ces aides ne dépassent guère au total les 4 millions. Ensuite apparaît l'ICAP finançant les projets se situant entre 15 et 100 millions FCFP puis les collectivités au travers de leurs Société d'Economie Mixte (SEM) au-delà de 100 millions ;
- que **les fonds potentiellement disponibles sont soumis à des conditions parfois bloquantes** et qu'ils n'ont comme conséquence dans un grand nombre de cas de ne pas pouvoir développer les petits projets. L'ICAP oblige les porteurs de projets à développer par exemple leurs projets en dehors de l'agglomération du Grand Nouméa. La BPI, outil arrivé depuis peu en Nouvelle-Calédonie, ne soutient que les entreprises déjà existantes depuis un certain nombre d'années. La défiscalisation n'intègre par exemple pas dans sa réglementation la partie collective des déchets ;
- que **la plupart des fonds sont abondés par les collectivités publiques locales**. Ainsi développer un projet n'ayant pas au préalable reçu l'adoubement notamment des provinces, compétentes en matière de développement économique, est dès le départ peu enclin à obtenir une quelconque aide financière.

Hors du territoire, plusieurs fonds régionaux existent également, notamment dans le secteur de la préservation de l'environnement, la gestion des déchets, ... et spécifiques pour certains aux territoires insulaires du Pacifique. Certains de ces fonds ont d'ailleurs été contactés par l'association via le Programme régional océanien de l'environnement (ou SPREP), organisation intergouvernementale basée à Apia (Samoa) depuis 1993 visant à appuyer les efforts de protection et d'amélioration de l'environnement du Pacifique insulaire et de favoriser son développement durable. L'association s'est donc permise de contacter certaines des structures disposant de ces fonds, tels que le Pacific development and Conservation trust, l'Asia Pacific forum for Environment and development (APFED), le Japan Fund for Global Environment (JTGE), le Global Environment Facility (GEF), ... L'association a également contacté certains des consulats présents en Nouvelle-Calédonie qui disposaient, selon une source, de financements à destination de petits projets de développement. Il apparaît au vu des réponses fournies que les associations et entreprises néo-calédoniennes ne peuvent bénéficier de ces fonds dans la mesure où la France fait partie intégrante de ces structures et ne peut

être à la fois donneuse et receveuse d'aides. Ainsi, **tant que la Nouvelle-Calédonie fera partie intégrante de la France, elle ne pourra bénéficier d'aides internationales extérieures**. Par ailleurs, le pays présentant un **PIB par habitant élevé**, il a été fait remarquer à l'association que d'autres territoires se trouvaient prioritaires.

➤ **Le cas spécifique de la province Sud et de ses appels à projets**

Toujours à la recherche de partenaires et financements en vue de développer son objectif premier, à savoir le tri sélectif au sein des ménages néo-calédoniens, l'association a dès lors répondu au 3^e trimestre 2019 à 2 appels à projets lancés par la province Sud en partenariat avec l'ADEME visant à réduire le gaspillage alimentaire et les déchets à la source.

A cet effet, **2 dossiers** représentant un cumul de près de **90 pages** ont été transmis par courriel aux services en charge d'instruire les candidatures. Le premier dossier visant à développer le compostage par l'importation de composteurs JORAFROM et le second à mettre en place le projet de tri sélectif au travers de la mise en œuvre d'un service de collecte séparée en porte à porte avec distribution aux ménages de bacs de tri adéquates.

Une semaine après, l'association recevait une demande de rendez-vous auprès des services provinciaux en vue d'éclaircir certains points sur les dossiers.

Or, dès le début de l'entretien, les membres de l'association ont pu constater que :

- les **dossiers** avaient très peu voir quasiment **pas été étudiés** par l'agent provincial,
- **l'association** n'est semble-t-il **pas connue des services** de l'environnement de la province Sud alors que l'association existe depuis 2014 et transmet depuis lors chaque année à la province Sud son courriel de sensibilisation dans le cadre de son objectif n°3,
- finalement nos dossiers ne seront **pas retenus pour des raisons** non pas techniques ou budgétaires mais **politiques**.

En effet, l'agent provincial indique aux membres de l'association que la **ville de Nouméa dispose déjà d'un programme visant à promouvoir le compostage** et qu'à cet effet cette dernière participe à l'acquisition de composteurs auprès des administrés ayant suivi une session de formation à cette technique. A ce titre, l'agent provincial nous indique que la province Sud ne peut dès lors subventionner un programme venant concurrencer celui de la ville de Nouméa. Il est à ce titre rappeler par les membres de l'association présents que **la province Sud se compose de 14 communes et ne se limite donc pas à la seule commune de Nouméa**. Ainsi, les composteurs auraient pu être distribués sur d'autres communes. A cela, il est rétorqué aux membres de l'association que le compostage ne rentre pas dans les solutions visant à réduire le gaspillage alimentaire. Des exemples plus conformes aux cahiers des charges nous ont été indiqués comme l'instauration de « **gourmet bag** » (anciennement connu sous le nom de doggy bag) **ou « bar à salades »**. L'association sera curieuse de voir dans 5 ans si les objectifs provinciaux de réduire de 10% à 15% l'enfouissement des déchets et de 80% ceux dits organiques liés à la nourriture seront atteints et tenus grâce au subventionnement entre autres de « gourmet bag » et de « bar à salades ». Il à noter par ailleurs que le compostage figure parmi les moyens d'actions et « éco-gestes » promu par la province Sud sur son site à la rubrique « prévenir la production de déchets »¹. Il est à noter également que le gaspillage

¹ <https://www.province-sud.nc/sites/default/files/1828632/eco%20geste%203.jpg>
<https://www.province-sud.nc/element-thematique/gestion-dechets>

alimentaire ne constitue que 30 à 45 kg/hab/an soit 5 à 10% de la production totale de déchets produites par un habitant en Nouvelle-Calédonie qui avoisine les 500kg/hab/an. Là encore, l'association constate une entrée en matière a minima par les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets, en vue de les réduire.

L'agent provincial allant même à **nous demander pourquoi avoir déposé un dossier de subvention pour des composteurs** et ne pas les importer directement. Il convient ici de rappeler qu'en 2017, une entreprise de la place était en effet intéressée pour importer des composteurs JORAFORM. Celle-ci s'est finalement ravisée lorsqu'elle a appris notamment, pour la ville de Nouméa, que seul un certain type de composteur pouvait bénéficier de l'aide communale et que cette dernière ne permettait pas aux administrés de choisir le composteur de leur choix.

Concernant le projet de tri sélectif en porte à porte chez l'habitant avec collecte séparée présenté pour l'appel d'offres « Prévention déchets », il a été annoncé d'emblée par l'agent provincial que celui-ci avait peu de chance d'être retenu. La province Sud estimant que la collecte des déchets étant une compétence communale et qu'un **vide juridique** semblait exister quant à la possibilité pour une entreprise d'exercer une activité à la place d'une commune. En conséquence, aucune subvention ne serait allouée au projet. Pour compléter son argumentation, l'agent provincial, nous évoque le fait qu'une entreprise de la place, à savoir la **société ECOTRANS, était à l'heure actuelle au tribunal face à la ville de Nouméa** pour semble-t-il d'ores et déjà collecter 97 particuliers depuis 2015 en appliquant le tri sélectif en dehors de la REOM². Comme rappelé, par l'association dans son dernier rapport ainsi que dans plusieurs articles sur son site, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) demandée par la mairie auprès de chacun de ses administrés en vue de collecter leurs déchets est un paiement en contre-partie d'un service. Il est tout à fait possible pour un administré de s'affranchir de celle-ci en passant par une entreprise privée en respectant certaines conditions (rendre bac municipal, accès interdit ou payant aux déchèteries, ...). Ce type de mesure est d'ores et déjà appliqué en France métropolitaine, pourquoi cela serait différent en Outre-Mer ? Il semblerait que certaines communes de Nouvelle-Calédonie face de la résistance et cela de façon complètement arbitraire. Bien que l'association comprenne leurs inquiétudes face aux risques de dépôts sauvages, celui-ci peut très bien être levé comme nous avons pu déjà l'indiquer en demandant à l'administrée lors de la résiliation de sa REOM, le contrat passée avec la nouvelle entreprise de collecte de ses déchets. L'association a relaté à ce sujet au 1^{er} trimestre 2019 plusieurs cas, défendu pour certains par l'association UFC que choisir, et ayant fait l'objet de jugements entre la commune de La Foa et ses administrés.

L'annonce du cas de la société ECOTRANS ne fut pas une surprise pour l'association dans la mesure où celle-ci nous avait contacté au 1^{er} trimestre 2019 afin de nous signaler être *continuellement décrié, muselé et attaqué par les institutions*. Cette situation n'est pas sans rappeler le cas de la **société RECYPLAST** (société locale visant à recycler le plastique), dont l'association a relayé le cas à plusieurs reprises et qui aujourd'hui n'existe plus. D'autres entreprises nous ont fait part de leurs difficultés. Il est de ce fait étonnant pour une collectivité comme la province Sud compétente en matière de développement économique et en charge des aides aux entreprises de connaître autant de déboires et de ratés avec les acteurs économiques locaux allant jusqu'à préférer des acteurs extérieurs comme ce fut le cas pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avec l'association « **Race for Water** » ayant fait l'objet d'un communiqué de notre part au 1^{er} trimestre 2019.

² Source : <https://eco-construction.nc/membres/ecotrans/>

Il s'avère ainsi tant pour l'appel à projets relatif au gaspillage alimentaire que pour celui lié à la prévention déchets que nous avons une fois de plus à faire à de la communication.

L'association s'est par ailleurs étonnée des réponses fournies par la province Sud ou plus exactement des motifs invoqués dans ces 2 courriers au mois de novembre 2019, reçus en janvier 2020 et ci-joints en annexe au présent rapport.

En effet, pour le dossier des composteurs relatif au « gaspillage alimentaire » la province Sud invoque *l'absence d'un programme [...] élaboré en partenariat avec une collectivité*. En d'autres termes, selon l'agent provincial interrogé, il convenait d'abord se s'associer ou tout du moins d'avoir l'aval d'une commune avant de distribuer sur son territoire des composteurs. Or, aucun des cahiers des charges transmis aux candidats ne stipulait de s'associer à une commune ou à une collectivité quelconque avant présentation du projet de candidature auprès de l'Ademe et de la province Sud.

Il s'agit là du deuxième cas que rencontre les membres fondateurs de l'association TRI SELECT de **modification unilatéral du cahier des charges par la province Sud après clôture des candidatures**, aboutissant inexorablement, vous l'aurez compris, à la non attribution du financement sollicité par le candidat, rendant les procédures d'aide provincial vide de sens.

Ce genre de pratique est peut-être à l'origine également de la **faible participation des associations et entreprises aux appels à projets**. En effet, au 3^e trimestre 2019, selon un agent provincial, seulement 30% des crédits annuels alloués par la province Sud et l'ADEME avait été consommé. Autrement dit, sur les 80 millions de FCFP dédiés pour l'année 2019, demeurait au 4^e trimestre 2019 encore près de 55 millions. Il convient de rappeler ici que bien que le schéma provincial de prévention et gestion des déchets 2018-2022 prévoyait à la base une enveloppe de près de 650 millions de FCFP, c'est au final un peu moins de 400 millions qui ont été alloué avec une enveloppe annuelle d'environ 80 millions de FCFP répartis selon l'agent provincial pour 20 millions contre le gaspillage alimentaire, 30 millions pour la recherche d'alternatives au plastique et enfin 30 millions pour la prévention déchets. Il est à rappeler que les montants formulés par l'association en vue de mettre en œuvre le tri sélectif et distribuer des composteurs avoisinaient les 13 millions.

Concernant l'accompagnement financier, l'association trouve même surprenant la baisse du budget global prévisionnel provincial cité ci-avant dans la mesure où le budget Outre-mer 2019 de l'Etat a connu une hausse de 20% avec plus de 110 milliards d'euros destinés chaque année au développement local et investissement structurants, 40 milliards destinés à la mise en œuvre du « fonds vert » porté par l'AFD. Par ailleurs, il est à noter également la hausse du budget du ministère de la transition écologique depuis 2018 (+3%) avec plus d'un milliard d'euros supplémentaire pour appliquer notamment certaines mesures de la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire.

Concernant le dossier relatif à la mise en œuvre du **tri sélectif** chez l'habitant portée dans le cadre de l'appel à projet « prévention déchets », il est mentionné à l'association que celui-ci ne s'inscrit *pas dans la politique actuelle de gestion des déchets* de la majorité des communes du Grand Nouméa.

Encore une fois, l'association trouve en effet surprenant que l'Ademe et la province Sud s'expriment au nom et pour le compte des communes du Grand Nouméa et autres collectivités dans la mesure où les appels à projets étaient bel et bien des appels à projets émanants et financés par la province Sud et l'Ademe et non par une quelconque commune ou autre collectivité territoriale.

L'association a décidé en conséquence de prendre dans un premier temps attache des communes pour connaître leurs points de vue sur les positions avancées par la province Sud et l'ADEME, et dans un second temps de ne plus solliciter les provinces dans la recherche d'éventuels partenariats. Le comportement de la province Sud et de l'ADEME sont d'autant plus navrant que la province Nord a également lancée des appels à projets similaires toujours avec le partenariat de l'ADEME.

Evolution du secteur déchets entre 2014 et 2019

L'association a voulu ici faire le point des avancées et phénomènes marquants s'étant produits localement dans le secteur des déchets depuis sa création en 2014 et les mesures prises par nos collectivités.

➤ Année 2014 :

- **1^{er} bilan de la Ville de Nouméa sur ces 32 Points d'Apports Volontaires (PAV)**

Si l'association se félicite dans un premier temps sur la transparence de la Ville de Nouméa, elle ne peut que s'indigner dans un second temps sur l'efficacité du procédé des PAV. L'analyse de ce procédé a d'ailleurs fait l'objet d'un article sur le site de l'association. En effet, après 6 mois de mise en œuvre, la Ville de Nouméa avait collecté grâce aux PAV près de 100 tonnes de matières recyclables (papiers, aluminium) soit environ 16 tonnes par mois et environ 200 tonnes à l'année représentant **moins de 2% du volume global** produits pour ces mêmes matières par les administrés de la commune et tout cela pour un **coût global de plus de 100 millions FCFP**.

L'association rappelle à côté de cela que le volume collecté par la ville de Nouméa des dépôts dits sauvages est d'environ 32 à 120 tonnes par mois. Ainsi, **les déchets abandonnés sur le bord de la route sont 2 à 7 fois plus importants que ceux déposés dans les PAV**.

En outre, en 2018, le président du SIGN (syndicat intercommunal du Grand Nouméa), actuel maire de la commune de Païta, stipule dans la presse écrite que les déchets collectés dans **les PAV et QAV (Quai d'apport volontaire ou déchèterie) ne constitue que 20% de l'ensemble des déchets traités par le SIGN et que sur ces 20% seulement 30% sont recyclés ou revalorisés**. Autrement dit les QAV et PAV sont jugés quasi inutiles par l'association puisque les matières triées par les administrés sont en majorité ni recyclées ni revalorisées.

➤ Année 2015 :

- **Début de la hausse continue de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur les 4 communes du Grand Nouméa.**

Certains habitats de l'agglomération du Grand Nouméa ont vu doubler leurs REOM sans amélioration du service en contrepartie. La **moyenne de la REOM en 2016 était d'environ 35 000 FCFP** à l'année contre environ 20 000 FCFP au début des années 2000.

- **Mise en service de 2 nouveaux QAV (déchèteries) sur la ville de Nouméa**

Si certains habitants jugent ce nouvel outil intéressant et décident donc de l'utiliser, d'autres l'utilisant également s'étonnent que bien que *les volumes des poubelles diminuent* (au profit des QAV), *elles leurs coutent de plus en plus cher*.

- **Conflit des cendres de Yaté (Prony Energie) amenant le blocage de l'Installation de Stockage des Déchets (ISD) de Gadji par des barrages établis par une partie de la population de Païta.**

L'association rappelle ici que l'ISD de Gadji a déjà été la source de tensions humaines notamment à sa création où devant être réalisé en premier choix sur la commune de Boulouparis, ses habitants ont manifesté et refusé celui-ci argumentant que la commune de Boulouparis n'était pas la décharge des 4 communes de l'agglomération du Grand Nouméa et que cette dernière devait gérer elle-même ses déchets.

Les habitants de la commune de Païta où est installé l'ISD de Gadji mentionnant que *l'ISD avait un impact fort sur les rivières et baies* et qu'ils *ne comptaient plus les poissons morts*.

Il convient de rappeler la localisation de cette infrastructure en bord de mer avait fait l'objet de critiques par certains bureaux d'études métropolitains spécialisé en urbanisme venant étudier et proposer des pistes futures pour le développement de l'agglomération au début des années 2000.

Il est à noter aussi qu'en 2018, certains experts estimaient que cette **infrastructure** devant normalement exister pour 30 ans, donc jusqu'en 2034, **ne dépasserait probablement pas le cap de 2028**, date à laquelle elle devrait être saturée.

- **Distribution de poules par la ville de Nouméa à des foyers témoins pour réduire leurs déchets organiques.**

Avec un objectif de réduction de 20% les dits déchets, le bilan s'avère bien plus faible avec seulement une baisse notée de 7% du volume des déchets.

L'association classant ce projet à la marge au même titre que les PAV ou les gourmet bag, les bars à salades, la distribution de gourdes, ... effectués par la province Sud et l'ADEME.

Sur la période 2014-2019, l'action de la ville de Nouméa s'est axée principalement autour des QAV-PAV, de la distribution de composteurs et de poules à ses administrés.

En 2019, la ville de Nouméa inaugura la maison de la biodiversité. Encore, une fois l'association se désole à l'instar des zoos ou aquariums que nos représentants préfèrent dépenser de l'argent dans des sortes de musées naturels plutôt que d'investir dans des actions visant à préserver réellement l'environnement.

➤ **Année 2016-2017 :**

- **Réhabilitation des dépotoirs à ciel ouverts par la province Sud.**

Débuté en 2015, la province Sud se consacre jusqu'à aujourd'hui sous l'impulsion de l'ADEME à réhabiliter les anciens dépotoirs à ciel ouvert en les fermant pour certains et les dotant de déchèteries.

Si l'association estime comme les populations locales concernées au bien fondé de cette mesure, elle est encore une fois navré que les nouvelles structures misent en place soient **encore tourné vers l'enfouissement** comme principal mode de traitement.

- **Nouveau changement de prestataire de collecte pour certaines communes.**

En 2017, un grand nombre de communes sont passées de la société STAR Pacifique, filiale de SUEZ, qui avait elle-même remplacée en 2010 la société VEOLIA, à l'**entreprise CALECO**. Si l'association se félicite du retrait des multinationales qui engendraient de nombreux conflits sociaux, elle note là encore malheureusement l'absence du tri sélectif auprès de la nouvelle entreprise. Si en 2009, lors de l'appel d'offres pour la passation entre les sociétés VEOLIA et STAR Pacifique, la commune de Nouméa avait inscrit le tri sélectif dans le cahier des charges de son appel d'offres, celui-ci n'étant pas obligatoire, il n'a donc jamais été appliqué.

L'association regrette que son objectif (n°2) de créer un GIE à l'instar de l'ancien GIE KARUIA pour les transports en commun de la ville de Nouméa, n'est pas également été suivi des faits. Le changement de prestataire étant le moment propice pour aussi changer de mode de fonctionnement.

Il est à noter également qu'avec ce changement de prestataires, les déchets verts ont vu leur collecte passés notamment pour la ville de Nouméa de 12 par an, soit une collecte mensuelle, à 4 par an. Si l'association estime cette évolution justifiée car pouvant concurrencer l'activité d'entreprises privées en espace verts, pour beaucoup d'administrés cela a été perçu comme un recul du service public sans réduction financière sur la REOM à payer. L'association aurait trouvé intéressant que la commune propose à ses administrés une compensation de cette réduction par un broyage à domicile pour les administrés désireux de pouvoir réutiliser leurs déchets verts comme paillage dans leurs jardins.

Cette réduction du nombre de collecte des déchets verts associée à la réalisation des QAV, à l'installation de puces sur les bacs et à la volonté de la Ville de Nouméa d'instaurer potentiellement une redevance dite incitative ont amené l'association à se demander comme certains administrés de la commune, si cette dernière ne souhaitait pas réduire de plus en plus le service en porte à porte pour un service en apport volontaire.

➤ **Année 2018 :**

- **Mise en service de QAV (déchèteries) sur la commune de Dumbéa**
- **6 mois à trier déchets pour rien au sein des QAV pour les administrés de la ville de Nouméa sans qu'ils le sachent.**

Suite à un conflit opposant les communes de l'agglomération entre elles sur une question de coût, les matières recyclables (papier-carton, plastiques, ...) déposés par les administrés de la commune de Nouméa prirent la direction de l'enfouissement à Gadji durant près de 6 mois sans que personne ne soit averti.

Afin de résoudre le problème, la province Sud prôna de déplacer le centre de tri de la SEM du Mont-Dore basé au niveau du quartier de La Coulée vers celui de Ducos, sur Nouméa, où se trouve d'ores et déjà la majeure partie des entreprises de recyclage de la place, en vue de créer in fine un « Ecopôle ». A la suite de notre rencontre avec l'agent provincial au mois d'octobre 2019, il s'avère que ce projet a été abandonné, jugé trop coûteux.

➤ Année 2019 :

- **Loi pays relative à l'interdiction de mise sur le marché de divers produits plastiques**

Si l'association estime que cette réglementation va dans le bon sens, elle regrette encore une fois que cela ne soit pas une initiative locale mais un **simple copier-coller d'une loi métropolitaine** voté sous Nicolas Hulot.

Par ailleurs, comme le rappelle le parti ACT (alliance citoyenne pour la transition démocratique et écologique), cette réglementation **ne concernera aux mieux que 5% des déchets plastiques calédoniens**, ce qui comme les chiffres énoncés ci-avant concernant les QAV-PAV, les objectifs du schéma provincial actuel en matière de déchets, la distribution des poules, ... ne constituent pas des actions majeures ayant un impact fort sur la baisse des matières à l'enfouissement alors que ces quelques actions mineures cumulées se chiffrent à l'inverse à plus d'un milliard en terme de dépenses publiques dénotant le peu d'efficacité de nos politiques publiques en matière de gestion des déchets.

- **Mobilisation des jeunes calédoniens pour le climat**

50 à 600 jeunes ont manifesté en faveur de l'environnement. Pour ceux-ci, *ce rassemblement était destiné à dénoncer l'inaction des autorités face à l'urgence climatique. Malheureusement, bien que leurs revendications étaient immédiates [...] ils ont été confrontés au discours politique. Certains des jeunes ont signalé proposer des projets via le forum JDD, jeunesse et développement durable, initiative de la province Sud, mais constataient que rien ne se passe.*

- **Fondation Nicolas Hulot dépose recours devant tribunal administratif contre l'Etat Français pour inaction climatique.**

Il convient de rappeler que Nicolas Hulot fut ministre de la transition écologique et solidaire au sein du gouvernement français de 2017 à 2018. Il démissionna, motivant son départ sur le sentiment que **l'écologie n'était pas une priorité au gouvernement.**

- **Colloque régional organisée par l'ADEME pour une meilleure gestion des déchets.**

3 thématiques ont été développées dans ce colloque : la prévention des déchets et la valorisation des biodéchets, la question des déchets plastiques et un état des lieux de la gestion des déchets dans le Pacifique. Sur ce dernier thème, l'ademe s'est félicité d'un rapprochement avec les 2 autres bureaux du Pacifique, à savoir à Wallis et Futuna et en Polynésie Française. L'association regrette que ce regroupement ne soit pas plus large dans la mesure où comme rappelé un peu plus haut dans le présent rapport, une structure (le SPREP ou PROE) existe depuis 1993 sur cette thématique au niveau de la région océanienne. Elle regroupe 25 membres dont la France et ses 3 territoires français du Pacifique. Elle est basée à Apia au Samoa. Sur la thématique « prévention des déchets et valorisation des déchets », l'association s'étonne que son projet de composteurs n'ait pas été retenu lors des appels à projets de la province Sud et de l'Ademe, dans la mesure où le compostage notamment industriel était le principal sujet de cette thématique. Et en ce qui concerne la question des plastiques, il ne nous semble pas avoir eu de réaction de la part de l'Ademe suite à la liquidation de l'entreprise Recyplast.

Chiffres clés

Les chiffres fournis ci-dessous correspondent aux déchets produits en province Sud, territoire regroupant près des $\frac{3}{4}$ de la population de Nouvelle-Calédonie.

➤ Production déchets en 2001³ :

- **Déchets inertes du BTP** : 55 à 500 000 tonnes
- **Déchets industriels banals (DIB)** : 105 000 tonnes
- **Déchets ménagers** : 56 000 tonnes
- **Total** : 200 à 700 000 tonnes

➤ Production déchets en 2017⁴ :

- **Déchets inertes du BTP** : 800 000 à 1 300 000 tonnes
- **Déchets industriels banals (DIB)** : 140 000 tonnes
- **Déchets ménagers** : 80 000 tonnes
- **Total** : 1 à 1 520 000 tonnes

Comme constaté, **la production de déchets en province Sud a été multipliée entre 2 et 5, en l'espace de 15 ans**. Ces chiffres sur le long terme permettent d'invalider les discours de certains quant à la baisse effective de certaines catégories de déchets.

Le secteur du BTP étant le principal pourvoyeur de **déchets inertes ou gravats**. Il serait intéressant à ce titre que la Nouvelle-Calédonie s'inspire de certains pays recyclant les gravats, le béton, ... afin de le réutiliser à nouveau. L'essentiel de ces déchets **servent aujourd'hui à remblayer sur la mer** (et les mangroves), notamment au niveau de la baie de Koutio.

Certains déchets comme **les huiles sont revalorisés par incinération** dans les centrales de l'usine de Nickel, la SLN, à Doniambo.

Sur les 220 000 tonnes de déchets ménagers et industriels banals collectés en 2017, 45 000 ont été revalorisés localement ou conditionner pour être exporter. A cela, s'ajoute les 10 000 tonnes environ traités par l'éco-organisme TRECODEC au niveau des déchets dits dangereux (huiles, piles, voitures, ...) destinant un peu plus de 160 000 tonnes, soit près des $\frac{3}{4}$ des déchets, à l'enfouissement vers l'ISD de Gadji.

L'essentiel du recyclage et de la revalorisation se faisant au niveau des entreprises, **94% des 80 000 tonnes de déchets des ménages sont destinés à l'enfouissement** dénotant que si les entreprises ont commencé à intégrer le processus de recyclage, cela n'est pas encore le cas des collectivités compétentes selon elles en la matière.

³ Livre bleu PS : Enjeux et orientation du schéma provincial de gestion des déchets

⁴ Schéma provincial de prévention et de gestion des déchets 2018-2022

Conclusions

Pour conclure ce rapport, l'association estime pour l'avenir qu'il convient de changer de paradigme, à savoir **qu'il ne faut pas lutter contre les déchets mais les transformer en matières recyclables.**

Il convient de rappeler que les pays les plus avancés en Europe en matière de gestion de déchets sont pour autant ceux qui produisent le plus de déchets par habitants par an et que cette production est en hausse constante. Néanmoins, cette situation n'est en rien antinomique à la volonté de préserver l'environnement dans la mesure où ces déchets sont triés, recyclés, compostés, donc revalorisés en vue d'être réutilisés.

L'association constate que le tri sélectif, le recyclage, le compostage tout comme **la préservation de l'environnement** de son ensemble son souvent associé par nos représentants et d'autres comme une contrainte alors qu'il s'agit là d'un atout, **d'une opportunité à développer un nouveau secteur économique, appelé quaternaire, désignant l'économie circulaire** et que celui-ci ne s'oppose en rien aux activités existantes, basées pour certaines sur des énergies fossiles, mais sont en réalité complémentaire permettant au contraire de pérenniser celles-ci.



Bilan financier

Budget 2018 / 2019

Le budget de l'association pour 2018-2019 s'articulait de la façon suivante :

BUDGET REEL - ASSOCIATION TRI SELECT

DEPENSES	
Réalisation projet	0
Charges d'exploitation	55 880
Frais bureautique	10 000
Frais communication (tel, courrier, net)	35 880
Frais bancaire	10 000
TOTAL DEPENSES	55 880

RECETTES	
Fonds propres	55 880
Réels	55 880
Part bénévolat (virtuel / non pécunier)	0
Subventions	0
Dons	0
Particuliers	0
TOTAL RECETTES	55 880

Comme observé, la majeure partie des frais de l'association relève des frais de communication issus des courriers émis par celles-ci, notamment dans le cadre de ces campagnes de sensibilisation, et des frais bancaires suite à l'ouverture d'un compte en vue d'éventuelles attribution de subventions publiques.

Néanmoins, au vu des difficultés rappelées ci-avant (courriers non réclamés, sans réponse et subventions publiques impossibles), l'association envisage donc à l'avenir de privilégier la voie électronique pour sa communication (courriel) et de fermer son compte bancaire afin de limiter des frais rendus inutiles.



Annexe

*Courriers du comité de gestion ADEME-
province Sud du 26 novembre 2019*

Nouméa, le 26 novembre 2019

PRÉSIDENTE

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classées et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau de la gestion des
déchets

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Katy CIRET

N° 30319-2019/2-
REP/DENV

Le comité de gestion ADEME-province Sud

à

MONSIEUR HENRI-BERNARD DUVAL
PRESIDENT DE L'ASSOCIATION
TRI SELECT
BP 26108
98866 NOUMEA CEDEX

Objet : demande de subvention auprès du comité de gestion ADEME-province Sud pour la mise en place d'une collecte sélective des déchets

V/Référence : votre dossier de demande de subvention en date du 26 septembre 2019

Monsieur,

~~Par courrier sus-référencé, vous avez sollicité une aide financière au comité de gestion ADEME-province Sud portant sur la mise en place d'une collecte sélective des déchets ménagers en porte-à-porte sur le Grand Nouméa.~~

Le comité de gestion ADEME-province Sud du 29 octobre 2019 a émis un avis défavorable à cette demande, le projet ne s'inscrivant pas dans la politique actuelle de gestion des déchets de la majorité des communes du Grand Nouméa.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La représentante territoriale de
l'ADEME en Nouvelle-Calédonie



La Présidente de l'assemblée de la
province Sud

Pour la Présidente et par délégation
Le premier Vice-Président

Philippe BLAISE





Nouméa, le 26 novembre 2019

PRÉSIDENTE

Direction de l'Environnement

Service des installations classées et des impacts environnementaux et des déchets

Bureau de la gestion des déchets

6, route des Artifices - Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone : 20 34 00

Télécopie : 20 30 06

Courriel : denv.contact@province-sud.nc

affaire suivie par Katy CIRET

N° 30323-2019/2-REP/DENV

Le comité de gestion ADEME-province Sud

à

MONSIEUR HENRI-BERNARD DUVAL
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
TRI SELECT
BP 26108
98866 NOUMEA CEDEX

Objet : demande de subvention auprès du comité de gestion ADEME-province Sud pour un programme de promotion du compostage

Monsieur,

Par courrier sus-référéncé, vous avez sollicité une aide financière au comité de gestion ADEME-province Sud portant sur l'acquisition de composteurs rotatifs dans le cadre d'un programme de promotion du compostage.

Le comité de gestion ADEME-province Sud du 29 octobre 2019 a émis un avis défavorable à la demande d'aide financière, en raison notamment de l'absence d'un programme d'aide à l'acquisition d'un composteur domestique structuré et élaboré en partenariat avec une collectivité ciblée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La représentante territoriale de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie



La Présidente de l'assemblée de la province Sud

Pour la Présidente et par délégation
Le premier Vice-Président

[Signature]
Philippe BLAISE

